

L'OCTROI DU DROIT DE BOURGEOISIE AUX "HEIMATLOSES" DANS LE CANTON DU VALAIS (1850 - 1880)

_____ Patrick Willisch

TRADUIT PAR FÉLIX CARRUZZO

La loi fédérale de 1850 sur l'heimatlosat faisait obligation aux cantons d'accorder aux heimatloses le droit de bourgeoisie. Le Valais fut le dernier des cantons suisses à octroyer ce droit à ses heimatloses. La loi cantonale sur les heimatloses n'entra en vigueur qu'en 1870. En tout, plus de 5'100 personnes furent reçues comme bourgeois. La procédure d'octroi du droit de bourgeoisie ne prit fin qu'en 1878.

Dans le présent article¹, les aspects suivants sont traités:

- I. Qui sont les heimatloses ?
- II. Quelles sont les causes de l'heimatlosat ?
- III. Quelles résistances rencontra l'octroi du droit de bourgeoisie?
- IV. Liste nominale des "habitants perpétuels" et des "tolérés" devenus bourgeois dans le Valais Romand.

¹ Dans le cadre d'une dissertation en cours auprès du professeur Urs Altermatt (Université de Fribourg), l'auteur s'occupe des aspects juridiques, politiques, et d'histoire sociale et économique de la question des heimatloses dans le canton du Valais (1850-1880). La première partie de l'étude décrit le long processus législatif d'émancipation des heimatloses sédentaires (en grande partie des habitants perpétuels et des illégitimes) et les résistances que déclencha l'octroi du droit de bourgeoisie à plus de 5'100 personnes dans le canton du Valais. Dans la deuxième partie, outre d'autres indicateurs, l'origine et les métiers des heimatloses sont examinés par les méthodes quantitatives. Des études de cas de quelques familles de heimatloses suivies sur un plus long espace de temps terminent la recherche. Comme la complète identification des heimatloses sur la base des listes de bourgeois des communes et des recensements de la population n'est pas finie, les données quantitatives sont provisoires. Certains résultats de l'étude (1ère partie) sont présentés dans cet article.

I. Qui sont les heimatloses ?

Par heimatloses, on comprend les personnes qui “ ont un statut de bourgeois insuffisant en droit ou qui n’ont pas de statut ”² Il leur manquait le droit de bour-geoisie cantonal ou le droit de bourgeoisie d’une commune, ou les deux. Les heimatloses du Valais ne disposaient d’aucun droit de bourgeoisie. De plus, pour obtenir la naturalisation suisse, comme aujourd’hui, un droit de bourgeoisie com-munale était nécessaire. Ainsi, les heimatloses n’appartenaient à aucun état.

De nombreux heimatloses qui provenaient de l’étranger n’étaient plus reconnus par leur pays d’origine comme leurs ressortissants.

Voici les différentes catégories de heimatloses qui se trouvaient en Valais:

a) Les habitants perpétuels

Il s’agit ici pour la plus grande partie d’immigrants de pays voisins ou d’autres cantons qui possédaient le droit de manence en Valais. Ils vivaient souvent depuis plusieurs générations en Valais. Comme ils ne s’inquiétaient pas de la confirmation de leur nationalité d’origine, ils perdaient les droits de cité du pays dont ils venaient. Ils étaient toutefois désignés comme Valaisans dans la législation cantonale et ils reçurent en 1852/53 le droit de vote sur le plan du canton. En 1840, le Grand conseil interdit aux communes d’accepter encore à l’avenir des habitants perpétuels. Souvent, les habitants perpétuels épousaient des Valaisannes qui devenaient alors également des habitantes perpétuelles et qui en augmentaient le nombre par leurs familles. Le Conseil d’état tenta d’engager les habitants perpétuels à devenir bourgeois dans le canton. Il réduisit pour cela, pendant un certain délai, le montant de l’achat de la bourgeoisie cantonale. Ces actions ne connurent qu’un faible succès car le montant de l’achat d’un droit de bourgeoisie communal fut volontairement placé très haut par les communes et aussi parce que de nombreux habitants perpétuels étaient satisfaits de leur statut.

Des familles valaisannes installées depuis longtemps en Valais étaient fréquemment désignées comme habitants perpétuels. Un illégitime qui fondait

² Cf. Thomas Meier / Rolf Wolfensberger, “Eine Heimat und doch keine”. Heimatlose und Nicht-Sesshafte in der Schweiz (16.-19. Jahrhundert), Zürich 1998, 33.

une famille reportait sur sa femme et ses enfants légitimes son statut légal inférieur. Sa femme et ses enfants étaient comptés dans la catégorie des habitants perpétuels.

En 1870, lors de l'octroi en masse du statut de bourgeois, les habitants perpétuels formaient le plus grand groupe.

b) Les tolérés

Dans les sources on parle souvent de vrais heimatloses. Comme il s'agit presque exclusivement d'une population sédentaire, nous utilisons ici le terme de " tolérés ".

Par tolérés on comprenait des gens qui ont été acceptés par une commune sur son territoire pour un certain temps. Contrairement aux habitants perpétuels, ils pouvaient en être exclus à tout moment. La législation valaisanne s'efforça au XIX^e siècle de classer le plus grand nombre possible de tolérés comme habitants perpétuels. La commune dans laquelle ils s'étaient arrêtés le plus longtemps était obligée de recevoir les tolérés comme habitants perpétuels. Au cours du XIX^e siècle, la différence entre les deux catégories devint toujours plus petite et disparut presque totalement. Dans la loi cantonale sur les heimatloses de 1870, le Grand conseil fit la différence entre " vrais heimatloses " et habitants perpétuels. Lors de la mise en application de la loi cantonale, dès 1871, ils jouent un faible rôle. Souvent la répartition entre " habitants perpétuels " et " tolérés " y était faite arbitrairement.

Au XVIII^e siècle, l'immigrant recevait souvent d'abord le statut de toléré, puis devenait avec le temps habitant perpétuel. Les personnes fortunées ou celles qui exerçaient des métiers utiles à la communauté, p.ex. à Sion, étaient reçues plus vite comme " habitants perpétuels " ou directement comme tels.³ Les heimatloses non sédentaires sont extrêmement rares en Valais. Il y eut peu d'ambulants qui devinrent bourgeois en Valais. Ils furent répartis par le Conseil d'Etat en 1878 dans différentes communes dont ils devinrent bourgeois. Il y eut souvent des procès entre les cantons à cause de l'octroi du statut de bourgeois à des heimatloses non sédentaires. Le Conseil fédéral décidait en dernière instance de l'appartenance à un canton des heimatloses.

³ Cf. Janine Fayard Duchêne, " Les origines de la population de Sion à la fin du XVIII^e siècle ", Sion 1994, 71-102.

c) Les enfants illégitimes

Jusqu'en 1870, les enfants illégitimes ne possédaient pas de droit bourgeoisial et ils étaient fortement désavantagés en matière de succession. Ils appartenaient toutefois à la commune de leur mère, ou du père si celui-ci était connu, mais ne jouissaient d'aucun droit bourgeoisial. Cette discrimination des illégitimes est observée également dans le canton de Neuchâtel où ils faisaient aussi partie des heimatlozes.

d) Les enfants trouvés

L'Etat subvenait à la nourriture et au logement des enfants trouvés. Ils étaient pris en pension dans des familles.

II. Quelles sont les causes de l'heimatlosat?

Nous nous limitons ici aux causes principales de l'heimatlosat.⁴

a) Perte des droits de bourgeoisie

Le droit de bourgeoisie était lié en Valais à la possession durable de biens immobiliers. Aussi bien les bourgeois de l'endroit que ceux de l'extérieur devaient disposer d'un minimum de biens immobiliers. Le bourgeois qui vendait ses biens et qui passait en dessous de ce minimum perdait ses droits de bourgeois. Celui qui n'observait pas les statuts de la bourgeoisie, qui n'accomplissait pas la corvée communale, qui recevait des étrangers dans sa maison, qui vendait sa maison à des étrangers ou volait du bois, qui était condamné à cause d'un acte punissable ou expulsé du pays, pouvait aussi être puni par la perte du droit de bourgeoisie.⁵

b) Le non-renouvellement du droit de bourgeoisie

De nombreux immigrants perdirent leurs droits de citoyenneté dans leur patrie ou dans leur canton parce qu'ils négligèrent de les renouveler ou de les

⁴ Cf. Meier / Wolfensberger, 33-95.

⁵ Cf. Thomas Julien, "Das Bürgerrecht im Oberwallis", Zermatt, 1978, 65-81.

faire confirmer. Souvent des états étrangers ou des communes suisses ne reconnaissaient plus leurs bourgeois, prétendant qu'il n'existait aucune pièce sur les personnes concernées. Il était difficile au Conseil fédéral d'intervenir auprès des pays d'origine des heimatlozes, d'autant plus que de nombreux heimatlozes ne possédaient pas de papiers. Il n'était pas non plus dans l'intérêt des habitants perpétuels d'être reconnus comme appartenant encore à leur pays d'origine. La plupart des habitants perpétuels étaient nés en Valais et appartenaient à la deuxième ou troisième génération ; ceux-ci ne connaissaient plus que par ouï-dire la patrie de leurs prédécesseurs.

c) Le mariage

De nombreuses Valaisannes perdirent leur droit de bourgeoisie par leur mariage et durent prendre le statut heimatlosien de leur époux.

d) Les mariages non autorisés par l'Etat

Beaucoup de cantons retirèrent le droit de bourgeoisie à leurs ressortissants à cause de mariage non autorisé.⁶

Pour les personnes qui devenaient heimatlozes à cause de leur mariage non autorisé en Valais, l'Etat intervenait. Il pouvait toutefois recourir contre les personnes qui avaient concouru à la célébration de ce mariage.

Jusqu'en 1848, les mariages mixtes étaient fondamentalement interdits. La loi du 23 décembre 1837 le disait clairement: "*Les mariages de Valaisans ou de Valaisannes avec des personnes qui ne professent pas la religion catholique sont et demeurent prohibés dans et hors du canton.*" Les citoyens valaisans qui enfreignaient l'interdiction, étaient privés pendant 20 ans de leurs droits politiques et de la jouissance des droits utiles de leur commune. Les Valaisannes payaient des amendes de 200 à 400 francs à la caisse des pauvres de leur commune. Les citoyens du canton qui se mariaient à l'étranger ou dans un autre canton suisse sans l'autorisation du gouvernement valaisan étaient "*suspendus pendant sept ans, dès leur rentrée dans le pays, de l'exercice de leurs droits politiques et de la jouissance des droits utiles de leur commune*". Pour cette même transgression, les Valaisannes étaient punies d'une amende de 150 francs. L'argent était versé dans la caisse des pauvres de la commune.

⁶ Cf. Meier / Wolfensberger, 39-68.

Des habitants ou habitantes perpétuels qui se mariaient hors du canton sans autorisation pouvaient être renvoyés dans leur pays d'origine, s'ils y avaient encore droit de cité. Sinon, ils étaient condamnés à une amende de 100 à 300 francs qui allait à la caisse des pauvres de la commune ou, s'ils n'étaient pas en état de l'acquitter, à une détention de 15 à 30 jours. Celui qui concluait un mariage mixte était menacé d'expulsion ou d'une amende de 500 francs.⁷

e) Le service étranger

Le décret sur le recrutement du 6 juin 1827⁸ interdisait de recruter des citoyens d'un état étranger pour les régiments valaisans en service étranger. Si les soldats étrangers se faisaient recruter dans des régiments suisses, contre la volonté de leur gouvernement, ils perdaient leurs droits de cité. Après la fin de leur service, un grand nombre de ces mercenaires, munis de certificats de sortie de leur régiment, venaient en Suisse comme heimatloses.⁹

III. Quelle résistance rencontra l'octroi du statut de bourgeois ?

Le canton du Valais fut le dernier des cantons suisses à effectuer l'octroi du droit de bourgeoisie aux heimatloses. Pourquoi le canton et les communes bourgeoises prirent-ils tellement de temps pour donner le statut de bourgeois aux heimatloses ?

Jusqu'en 1868 le gouvernement valaisan s'entêta obstinément à soutenir qu'en Valais le problème des heimatloses était résolu, à part quelques cas. C'est seulement lorsque le Conseil fédéral se montra intransigeant que l'on se mit au travail. Le Conseil d'Etat craignait sans doute l'opposition des communes. Pour briser la résistance des communes bourgeoises, le Conseiller d'Etat Antoine de Riedmatten proposa que les communes aient la possibilité d'acheter dans une autre commune un droit de bourgeoisie pour leurs heimatloses. Il voulait empêcher par là le partage des biens bourgeoisiaux. En collaboration étroite avec le Département fédéral de justice et police, le Conseil d'Etat travailla à réaliser un projet de loi cantonale sur les heimatloses.

⁷ Recueil des lois du canton du Valais, Vol. 5, 542 - 546.

⁸ Idem, 37-38.

⁹ Cf. Meier / Wolfensberger, 83 - 87.

En deuxième lecture, en 1869, le Grand Conseil vida le bon projet de loi de son contenu et adopta une loi totalement insuffisante qui ne contenait plus guère qu'un droit de cité pour les heimatloses. Le Conseil d'Etat se laissa influencer par le Grand Conseil et accomplit dans ce débat un retournement complet, argumentant de nouveau comme avant 1868. Bien que le Conseil d'Etat s'obstinât à défendre la loi face au Conseil fédéral avec des arguments élimés, il dut la déclarer non valable et faire adopter une nouvelle loi sur les heimatloses par le Grand conseil. Le Conseil d'Etat ne fixa toutefois la mise en vigueur de la deuxième loi de 1870 qu'en décembre au lieu de juin. Ainsi une nouvelle loi sur la bourgeoisie put être créée avant l'octroi du droit de bourgeoisie aux heimatloses.

Le Conseil d'Etat ne portait qu'un faible intérêt au règlement de la question des heimatloses. La modernisation du Valais venait au premier plan: la fondation de la Banque cantonale du Valais (1856), la construction d'une voie de chemin de fer dans la plaine du Rhône (terminée en 1868), le développement des deux plus importants cols du Simplon et du Grand St-Bernard, la correction du Rhône et l'assainissement de la plaine. Pour le gouvernement, l'octroi de la bourgeoisie à un groupe de population intégré depuis longtemps ne représentait aucune urgence. Il n'y avait guère de rapport sur l'état de cet octroi qui n'arrivât à Berne sans un grand retard. De plus, entre 1869 et 1876, il n'y eut pas moins de cinq différents conseillers d'Etat qui dirigèrent le Département de l'intérieur, compétent pour les octrois de droits de bourgeoisie.

C'est en ce temps qu'arrive la faillite de la Banque cantonale (1870) qui déclencha une crise politique et conduisit jusqu'en mai 1871 à la démission de tous les conseillers d'Etat. Cette faillite mit en évidence l'incompétence en matière d'économie politique du Conseil d'Etat présidé par Alexis Allet.

Un nouveau scandale se fit jour en 1872: le commerce de heimatloses entre les communes bas-valaisannes de Port-Valais, Vouvry, Vionnaz, Monthey, Evionnaz, Martigny, Saint-Maurice et Massongex et entre les communes haut-valaisannes de Hohtenn, Martisberg et Fieschertal.

La commune de Martisberg accordait, contre paiement, le droit de bourgeoisie à des heimatloses de Saint-Maurice et de Vouvry, leur refusant cependant un certificat d'origine. Une clause allant dans le même sens se trouvait dans les contrats entre les communes de Fieschertal et les communes d'Evionnaz, Massongex, Martigny et Monthey. La fraude fut découverte par une plainte des habitants perpétuels de Saint-Maurice à l'Assemblée fédérale. Le Conseil d'Etat ne portait pas une mince complicité dans ce commerce de heimatloses. Le

conseiller d'Etat de Riedmatten tint pour légales les restrictions émises dans le protocole des bourgeois de Martisberg. Le président du Conseil d'Etat Ribordy, ne maîtrisant pas l'allemand, le signa. Le conseiller fédéral Joseph Martin Knüsel, chef du Département fédéral de justice et police critiqua vivement le Conseil d'Etat. Il désigna même comme " escroquerie " le contrat passé entre la commune de Martisberg et celles de Saint-Maurice et de Vouvry. Le Conseil d'Etat dut convenir que la loi fédérale sur les heimatloses n'avait pas été comprise en Valais, mais protesta contre la violence de l'écrit fédéral. Le Conseil fédéral obligea le Valais à résilier tous les octrois illégaux de droit de bourgeoisie et l'Assemblée fédérale interdit l'octroi de droits bourgeoisiaux hors de leur commune de résidence à des habitants perpétuels sans leur consentement clairement exprimé.

L'octroi de droits de bourgeoisie aux heimatloses, vu les ressources naturelles limitées, provoqua des craintes existentielles dans les communes. Ces craintes furent la cause la plus importante de la résistance des communes bourgeoises à la loi sur les heimatloses. De nombreuses communes bourgeoises se donnèrent beaucoup de temps pour établir les diplômes de bourgeois, ce qui était aussi une forme de résistance.

Le Conseil d'Etat permit à quelques communes (Nendaz, Loèche-ville, Vionnaz et Saxon) de faire une répartition des biens bourgeoisiaux ¹⁰ avant l'application de la loi sur les heimatloses.

La grande partie des heimatloses devinrent bourgeois dans les années 1871 et 1872. Avec l'octroi du droit de bourgeoisie aux derniers heimatloses en 1878, le problème des heimatloses était résolu, 28 ans après la promulgation de la loi fédérale.

¹⁰ Cela ne concernait qu'une partie des biens bourgeoisiaux exactement fixée par le Conseil d'Etat.

IV. Liste des familles heimatloses du Valais Romand¹¹

a) Les habitants perpétuels

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
Albertinet	Vionnaz			
Albigner	Bramois	Suisse	St-Gall	St. Johann
Ambis	Martigny-Bourg	Allemagne	Bade-Wurtemb.	
Anget	Martigny-Bourg	France		
Antoine	Savièse			
Arnold	Sierre	Allemagne	Bavière	Würzburg
Aubertoz	Martigny-Combe	Italie	Piemont	
Bagnoud	Lens			
Bassard	Sierre	Suisse	Fribourg	
Baudin	Leytron			
Bavarel	Chamoson	France	Bourgogne	Livremont?
Bechter	Sierre	Suisse	Lucerne	
Beck	Sierre			
Bené	Vouvry	France	Savoie	Vacheresse
Beney	Riddes			
Benziger	Sion	Suisse	Schwytz	Einsiedeln
Berge	Leytron			
Bergoin	Sion	France	Savoie	Les Gets
Billoud	Collombey-Muraz			
Biolaz	Chamoson	France	Savoie	St-Jean
Bitschnau	Bramois	Suisse	Wattenwil	Bern
Bitz	Sion	Allemagne	Bade-Wurtemb.	
Bletter	Chalais	Suisse	Nidwald	Stans
Bocherens	Chamoson			

¹¹ Les habitants perpétuels de la ville de Monthey ne figurent pas dans cette liste.

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
---------------------------	--------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------

Bois	Vouvry			
Boll	Sion	Italie	Ossola	Rovegro
Bondan	Saxon	France	Savoie	Reyyroz
Bonvin	Arbaz			
Bonzon	Sion			
Boson	Sion	France	Savoie	Vallorcine
Bourgeois	Martigny-Combe			
Bouron	Sion			
Bovet	Saxon	France	Savoie	
Bovier	Chamoson			
Bovier	Leytron			
Bozonet	Port-Valais	France	Savoie	Novel
Brand	Agettes			
Brousoz	St-Gingolph			
Brun	Saxon	France	Savoie	Meurian
Brunisholz	Sierre			
Bruno	Sion	Italie	Val d'Aoste	Ivrea
Buffet	Vouvry	France	Savoie	Bonnevaux
Bühlmann	Grimisuat	Suisse	Lucerne	Ruswil
Burnier	Martigny-Bourg	France	Savoie	St-J. d'Aulps
Burtin	Martigny-Ville	France	Savoie	Taninges
Buscaglia	Vouvry	Italie	Piemont	Cavandone
Busset	Vouvry	France	Savoie	Chevenoz
Buttet	Collombey-Muraz	France	Savoie	St-J. d'Aulps
Buttet	Collombey-Muraz	France	Savoie	Bernex
Cachat	Sion			
Caille-Bois	Collombey-Muraz			
Chambaz	St-Gingolph			
Chaperon	St-Gingolph			
Chapot	Martigny-Combe			
Chappaz	St-Gingolph	France	Savoie	Mieussy
Chérix	Val d'Illiez	Suisse	Vaud	Bex
Chevalley	Riddes			

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
----------------	-------------	----------------	------------------	----------------

Chovex	Martigny-Bourg			
Christin	St-Gingolph	France	Savoie	
Cimavilla	Sion	Italie	Ossola	Bognancodentro
Clausen	Savièse			
Clo	Sion	Allemagne	Bavière	Oberaltenbuch
Coffy	Troistorrents	France	Savoie	Le Biot
Collet	Vouvry	France	Ain	
Collomb	Martigny-Combe			
Comina	Ayent	Italie	Ossola	Migiandone
Constantin	Arbaz			
Coste	Saillon			
Cottet	Collombey-Muraz	France	Savoie	St-J. d'Aulps
Courdy	Port-Valais			
Creda	Sion	Italie	Ossola	Macugnaga
Cresentino	Sion	Italie	Piemont	Asti
Culoz	Sierre	France	Franche-Comté	
Czech	Sion	Autriche	Bohème	Leitmeritz?
Dagaud	Vouvry	France	Savoie	
De Riedmatten	Chamoson			
De Rivaz	St-Gingolph			
Decurge	Collombey-Muraz	France	Savoie	St-André
Degenève	Leytron			
Delacoste	Sion	France	Savoie	Morillon
Delaloye	Riddes			
Delavy	Vouvry			
Dent	Sion	Allemagne	Bavière	Regensburg
Depaulis	Sierre	Italie	Valsesia	
Depraz	Chamoson			
Diaque	Collombey-Muraz	France		
Dill	Sierre	Allemagne	Bavière	Würzburg
Disner	Chamoson	Autriche	Salzbourg	Salzbourg
Dissenbach	Sion			
Dollet	Port-Valais	France	Savoie	Thollon
Donat	Sion	France	Savoie	Mont Saxonnet

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
----------------	-------------	----------------	------------------	----------------

Dorner	St-Léonard			Agarn?
Dubois	Saxon	France	Savoie	Vailly
Duc	Lens			
Dumard	Salins	France		
Dumont	Vouvry	France	Savoie	Chevenoz
Dupont	Martigny-Combe			
Duret	Martigny-Bourg			
Dussex	Salins			
Dutruel	Martigny-Bourg			
Egg	Sion			
Englert	Sion	Allemagne	Bade	Rottweil
Ess	Sion	Allemagne	Bavière	
Faerber	Sion	Allemagne	Bade-Wurtemb.	Ueberlingen
Favre	Martigny-Bourg	France	Savoie	
Favre	Martigny-Bourg	France	Savoie	St-J.d'Aulps?
Favre	La Bâtiaz	Suisse	Genève	Carouge
Federer	Veysonnaz	Allemagne	Bade-Wurtemb.	Ehrenstetten
Feller	Sion	Autriche	Tyrol	St. Johann
Ferdet	Granges	France	Doubs	Montagney
Ferraris	St-Léonard	Italie	Valsesia	
Fessler	Sion	Autriche	Vorarlberg	Bregenz
Fettier	Grimisuat	Suisse	Uri	Gurtellen
Fischer	Saillon	Allemagne	Bade-Wurtemb.	Saxau?
Fornage	Troistorrents			
Fraisier	Riddes	France	Savoie	St-Sigismond
Franière	Veysonnaz			
Furrer	Venthône	Suisse	Uri	Altdorf
Gaillet	Port-Valais	France	Savoie	Thollon
Gallay	Vouvry			
Gallerini	Sion	Italie	Ossola	Ornavasso
Garin	Sion	Italie	Val d'Aoste	Santo Stefano
Garin	Collombey-Muraz			
Gatterer	Sion	Autriche	Steyrie	Graz

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
---------------------------	--------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------

Gaudard	Leytron	Suisse	Fribourg	Semsales
Gay	Charrat			
Gebhard	Bramois	Autriche	Vorarlberg	Riedbehringen
Gédoz	Saxon	Italie	Piémont	Broch
Genetti	Ardon			
Genin	Vouvry	France	Savoie	Chevenoz
Georgy	Ardon	France	Vosges	Bains-les-Bains
Girard	Port-Valais			
Goumand	Martigny-Bourg	France	Jura	Arinthod
Goumand	Martigny-Combe	France	Jura	Arinthod
Grebert	Grimisuat			
Grenat	Vouvry	France	Savoie	Vacheresse
Gresset	Sion	France	Jura	Jougne
Greuser	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Villingen
Gross	Port-Valais			
Guerez (Gehrer)	Bramois	Autriche	Vorarlberg	Hoechst
Guérin	Vionnaz			
Himmelreich	Sion	Suisse	Lucerne	Schüpfen
Hofer	Grone			
Holzmann	Sierre			
Huber	Randogne	Suisse	Argovie	Bremgarten
Imesch	Sion			
Jacquerio	Martigny-Bourg			
Jacquet	Sion	France	Lyon	
Juilland	Chamoson			
Juillard	Sion			
Kaiser	Sierre		Tessin?	
Kapfen	Sion	Suisse	Lucerne	Schüpfen
Kasli	Chalais	Suisse	Nidwald	Stans
Kenneringen	Port-Valais	Autriche	Tyrol	Pfunds
Kessler	Chandolin	Suisse	Fribourg	
Kientz	Sion	Autriche	Vorarlberg	Sulzberg
Kippel	Sierre			

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
----------------	-------------	----------------	------------------	----------------

Kirchler	Grône			
Kleinhutt	Sion	Allemagne	Bavière	Sonthofen
Klökly	Veyras	Allemagne	Wurtemberg	
Knöringer	Bramois	Autriche	Vorarlberg	Pfunds
Krauss	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Rastatt
Kuechler	Sion	Autriche	Vorarlberg	Feldkirch
Kummer	Miège			
La Roch	Vionnaz	France	Savoie	Lugrin
Labarraz	Vionnaz	France	Savoie	St-J.d'Aulps
Laeget	Sion			
Lathion	Leytron			
Laurenz	Granges			
Lauwener	Sierre			
Lembert				
(Lambert)	Leytron	Autriche	Vorarlberg	Feldkirch
Lochmann	Sion	Suisse	Obwald	Sachselsn
Loesch	Sion	Allemagne		
Lorch	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Starzeln
Luchina	Sion	Italie	Val d'Aoste	St-Maurice/
				Agogna
Luy	Martigny-Bourg			
Main	Evolène			
Mangold	Sion			
Maniglé	Sion	France	Savoie	St-Sigismond
Marchand	Vouvry	France		
Maret	Charrat			
Marschall	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Heggelbach
Martenet	Troistorrents			
Martin	Chamoson		France	
Martin	Collombey-Muraz			
Martinal	Bovernier			
Masseraz	Leytron			
Mathyas	Troistorrents			

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
---------------------------	--------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------

Matillon	Port-Valais			
Mayencourt	Chamoson	France	Picardie	Arvillers
Mayer	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Hifringen
Mermillod	Leytron			
Métral	Martigny-Ville			
Meunier	Martigny-Bourg	France	Isère	Vienne
Mévillod	Agettes			
Mevillond	Sion	France	Jura	Arbois (Cant.)
Meyer	Collombey-Muraz			
Meynet	St-Léonard			
Meynet	Sion	France	Savoie	Bellevaux
Moll	Leytron			
Moralet	Leytron	France	Savoie	Le Biot
Morand	Vionnaz			
Morand	Troistorrents	France	Savoie	Le Biot
Morell	Granges	France	Savoie	
Moret	La Bâtiaz			
Moulin	Martigny-Bourg			
Moulin	Saillon			
Mouthon	Sion	France	Savoie	Taninges
Muhlrud	Sion	Allemagne	Bavière	Regensburg
Orsat	Martigny-Ville	France	Savoie	Rivière-Enverse
Paccard	Martigny-Bourg	France		Savoie
Panchard	Bramois	France		
Parchet	Vouvry			
Passi	Grône			
Pedronin	St-Gingolph			
Peraz	Collombey-Muraz			
Perrayaz	Troistorrents			
Perrier	Sion	France	Savoie	Bellevaux
Perrier	Riddes			
Peter	Sion			

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
----------------	-------------	----------------	------------------	----------------

Pfyffer	Sierre	Suisse	Lucerne	
Pichard	Fully			
Pignat	Vouvry			
Pillet	Martigny-Ville			
Pillier	Vétroz			
Pittet	Vouvry			
Plan	Saxon			
Polter	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Sigmaringen
Pommaz	Chamoson	Italie	Val d'Aoste	Etroubles
Pralong	Salins			
Pralong	Sion			
Praxmeyer	Nax			
Primmaz	Vouvry			
Raboud	Riddes			
Rachor	Sion	Allemagne	Hessen	Seligenstadt
Ramu	Martigny-Bourg	France	Savoie	Combloux
Ramuz	Leytron	France	Savoie	St-J.d'Aulps
Rard	Saillon			
Rebord	Bovernier			
Renschler	Grimisuat	Allemagne	Bade	Nucenbourg?
Reynard	Savièse			
Reynel	Bramois	Suisse	Lucerne	Dagmersellen
Riedy	Sierre			
Rivaz	Sion			
Roch	Collombey-Muraz	France?	Savoie?	Mieussy
Roduit	Fully			
Roessli	Sion	Allemagne	Bavière	Würzburg
Ronchi	Martigny-Ville	Italie	Ossola	Ornavasso
Ronco	Sion	Italie	Ossola	Bognancodentro
Rosset	Martigny-Bourg			
Roulin	St-Léonard	Italie	Val d'Aoste	Aollen
Scherer	Sion	Allemagne	Bade-Wurtemb.	Hüfingen
Schmelzenbach	Sion	Allemagne	Bavière	Regensburg

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
---------------------------	--------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------

Schmid	Lens	Suisse	Lucerne	
Schmid	Luc			
Schmid	Chamoson			
Schönherr	Sion			
Schreiber	Sion	Suisse	Zoug	
Schürmann	Port-Valais	Suisse	Argovie	Zurzach
Selz	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Schnadingen
Simon	Martigny-Bourg	France	Savoie	
Simonetta	Martigny-Bourg	Italie	Ossola	Bognanodentro
Soleroz	Vétroz	Italie	Piémont	
Spagnoli	Chamoson	Italie	Ossola	Rovegro
Spagnoli	Martigny-Ville	Italie	Ossola	Rovegro
Spahr	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Bingen
Sponn	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Rothenburg
Steinegger	Granges	Suisse	Zoug	
Sterz (Staire)	Troistorrents			
Stoutz	Troistorrents	Suisse	Fribourg	La Roche
Studer	Ayent			
Tanner	Ayent	Suisse	Lucerne	
Tetu	Port-Valais	France	Savoie	St-Pancrace
Thalmann	Sierre			
Theule	Troistorrents	France	Savoie	
Thomas	Sion			
Thovex	Martigny-Ville	Italie	Piémont	
Tilper	Sierre			
Tollin	Troistorrents	Italie		
Torny	Chamoson			
Torrent	Grimisuat			
Tschoell	Sion	Autriche	Tyrol du Sud	Terlan
Valet	Martigny-Ville			
Vanay	Collombey-Muraz			
Vannay	Vionnaz			
Vergerer	Sion	Autriche	Tyrol	Wulpmes

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
----------------	-------------	----------------	------------------	----------------

Vernaz	Collombey-Muraz			
Vernaz	Vouvry	France?	Savoie?	
Verolet	Fully			
Vincent	Martigny-Ville	Italie	Piemont	Vauda
Vogt	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Staufen
Voisin	Collombey-Muraz			
Vuarnier	Nax			
Weixler	Salins	Allemagne	Bavière	Martinszell
Wellenreiter	Sion	Allemagne	Bade-Wurtem.	Oberbergen
Wenger	Bramois			
Wespi	Sierre	Suisse	Lucerne	
Zimmermann	Saxon			
Zoller	Sion	Autriche	Tyrol	
Zuchuat	Savièse			

b) Les tolérés

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
----------------	-------------	----------------	------------------	----------------

Aschwander ¹²	Grône			
Aschwander	Vernamiège			
Aschwander	Nax			
Aschwander	Veyras			
Carioz	Salins			
Charles	Bovernier	France	Savoie	Vailly
Darioli	Salins	Italie	Ossola	Bognanodentro
Duboucher	Sierre	France	Savoie	La Roche
Ehrler	Sierre	Suisse	Schwytz	
Gaudard	Chalais	Suisse	Fribourg	
Guérin	Savièse	Italie	Val d'Aoste	Santo Stefano

¹² La famille Aschwander naturalisée en 1878 par le Conseil d'Etat a été répartie dans différentes bourgeoisies.

Nom de famille	Bourgeoisie	Pays d'origine	Région d'origine	Lieu d'origine
---------------------------	--------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------

Hassler	Mollens			
Hess	Sion			
Hucher	Chalais			
Kippel	Chalais			
Knubel	Sion			
Kumbel	Sion			
Lanaz	Vollèges	Italie		
Magnin	Sierre	Italie	Piémont	Ivrea
Neuwerth ¹³	Monthey	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Troistorrents	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Saillon	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Orsières	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Sembracher	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Riddes	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Bourg-Saint-Pierre	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Nendaz Suisse?	Argovie?		
Neuwerth	Mage (Mase)	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Vétroz	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Liddes	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Bovernier	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	Conthey	Suisse?	Argovie?	
Neuwerth	La Bâtiaz	Suisse?	Argovie?	
Passi	Grône			
Pige	Sion			
Roessli	Sion			
Sourdine	Grône	Italie	Val d'Aoste	
Wicker	Sierre			

¹³ La famille Neuwerth naturalisée en 1878 par le Conseil d'Etat a été répartie dans différentes bourgeoisies.

Heimatlozes incorporés dans le Valais Romand*

Catégorie	nombre de personnes	en %
Habitants perpétuels	2'718	69.6
Tolérés	69	1.8
Enfants illégitimes	1'114	28.5
Enfants trouvés	6	0.1
Total	3'907	100

Heimatlozes incorporés en Valais*

Catégorie	nombre de personnes	en %
Habitants perpétuels	3'510	68.8
Tolérés	178	3.5
Enfants illégitimes	1'411	27.6
Enfants trouvés	6	0.1
Total	5'105	100

* Les chiffres des tableaux ci-dessus sont provisoires.

L'auteur remercie d'avance les personnes pouvant fournir d'éventuels compléments, des corrections ou des indications concernant des sources écrites ou des généalogies en relation avec les heimatlozes indiqués dans la liste.

Adresse: Patrick Willisch, Tourbillon 55, 1950 Sion, Tél. 323. 65. 92., e-mail willischpat@bluewin.ch